



CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Dr Laureline BERTELOOT

Conventionné appliquant les tarifs à honoraires libres

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Le mercredi après-midi à partir de 13 :00

RdV : 01 44 49 51 72

Actes	Tarif pratiqué par le praticien	Tarif sécurité sociale	Remboursement assurance maladie
Echographie de hanche du nouveau-né	75	37.8	26.46
Echographie trans-fontanellaire du nouveau-né	75	37.8	26.46
Echographie des reins et de la vessie	100	53.87	37.709
Echographie du pelvis	100	53.87	37.709
Echographie de l'abdomen supérieur	100	56.7	39.69
Echographie de l'abdomen et du pelvis	110	74.1	51.87
Echographie-Doppler du rein et de ses vaisseaux	120	71.82	50.274

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Si votre médecin applique les tarifs conventionnels de l'assurance maladie (secteur 1). Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans deux cas :

- exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ;
- non-respect par vous-même du parcours de soins.

Si votre médecin détermine librement ses honoraires (secteur 2). Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque

Le règlement de l'activité réalisée en secteur privé s'effectue directement au praticien. Vous n'avez pas à passer en caisse après votre consultation.